



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Debits de tabac

Question écrite n° 63596

### Texte de la question

M Roger Gouhier attire l'attention de M le ministre du budget sur la disparition dramatique du nombre des débitants de tabac, passe de 47 000 en 1976 à 37 000 en 1992. Ces établissements sont d'une grande importance pour la vie des communes et l'animation des quartiers. Il semble que la revendication des débitants de tabac visant à exiger une augmentation de la remise sur la vente des vignettes automobiles paraisse judicieuse. Il considère qu'il devrait être envisagé une augmentation des rémunérations de cette catégorie de commerçants pour leur mission de service public.

### Texte de la réponse

Reponse. - Désireux d'améliorer la situation matérielle des débitants de tabac et, plus particulièrement, de ceux qui, implantés en milieu rural, réalisent les chiffres d'affaires les moins élevés, le ministre du budget a annoncé, le 1er octobre dernier, à l'occasion du congrès national de cette profession, les mesures suivantes : 1o exonération totale du paiement de la redevance normale, à compter du 1er janvier 1993, pour tous les débitants dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 250 000 francs. Pour les autres, une réduction du taux de la redevance fixe à 3 p 100 jusqu'à 250 000 francs, au lieu du taux actuel de 5 p 100 jusqu'à 190 000 francs. Au-delà, le taux de 23 p 100 est maintenu ; 2o suppression, à compter du 1er janvier 1993, de la redevance spéciale à laquelle étaient assujettis les débitants dont le comptoir de vente a été créé ou transféré depuis moins de six ans ; 3o augmentation du taux de la remise allouée pour la vente des vignettes automobiles qui est portée, pour la campagne 1993/1994, de 1 p 100 à 1,5 p 100 ; 4o un accord de principe a également été donné pour l'harmonisation et le relèvement à 5 p 100 du taux de la remise sur les timbres fiscaux. Cette revalorisation substantielle de la rémunération des débitants de tabac, accompagnée de diverses mesures d'amélioration des conditions d'exercice de la profession, constitue, dans le contexte budgétaire actuel, un effort significatif des pouvoirs publics qui va dans le sens des préoccupations exprimées par les parlementaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gouhier Roger](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63596

**Rubrique :** Tabac

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 novembre 1992, page 4954